

Approbation des modifications des modalités de
contrôle des connaissances et des compétences
2026-2027 de la Faculté Sciences et Ingénierie

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 30 juin 2026**

Délibération 2026/06/CFVU – 112

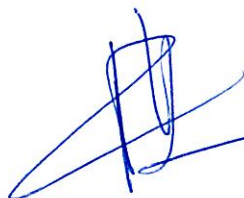
Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les modifications des modalités de
contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 de la Faculté Sciences et
Ingénierie.**

Toulouse, le 30 juin 2026

Le Vice-Président CFVU



Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0



Formation : Licence 1 mention sciences de la vie

Changement coefficients des épreuves

KSVA2ACU – Biologie moléculaire – semestre 2 – 3 ECTS

2025-2026	CP 20% distanciel	CT 80%
2026-2027	CP 40% Présentiel 30 min	CT 60%



Formation : Licence mention Mathématiques

Changement coefficients des épreuves

UE KMAXILO1 et KMAXPLO1 - Algèbre linéaire 1

2025-2026	CC1 : 30%	CC2 : 30%	CC3 : 30%	CC4 : 10%
2026-2027	CC1 : 30%	CC2 : 20%	CC3 : 50%	CC4 : 0%
		↑	↑	↑